

SÉNAT

MALTE : PRÉSERVER SES ÉQUILIBRES DANS UN ARCHIPEL EN MUTATION

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Malte à La Valette

Du mardi 8 au jeudi 10 septembre 2026

Du 8 au 10 septembre 2026, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Malte, conduite par son président, M. Aymeric Durox, et composée de MM. Jean-Marc Vayssouze-Faure et Pierre Jean Rochette, membres du groupe d'amitié, s'est rendue à La Valette.

Ce déplacement avait pour premier objectif de poursuivre le rapprochement entre le Sénat français et le Parlement maltais, quelques mois après la venue à Paris, en décembre 2025, d'une délégation du groupe d'amitié Malte-France et treize ans après la dernière visite du groupe d'amitié à Malte.

Les échanges avec les parlementaires maltais ont ainsi permis d'aborder les interrogations croissantes sur la soutenabilité du modèle de développement de l'île et la préservation des principaux marqueurs de l'identité maltaise.

I. Un dialogue parlementaire centré sur les transformations de la société maltaise

A – Un modèle de croissance qui atteint certaines de ses limites

Le cœur du déplacement a été consacré aux échanges avec le Parlement maltais. La délégation a tout d'abord été reçue par le président de la Chambre des représentants (le *Speaker*), dont la position institutionnelle, davantage arbitrale que partisane, lui impose un devoir de réserve particulier.

L'entretien a néanmoins permis un large échange sur les transformations du pays. Malte conserve une économie particulièrement dynamique : son PIB a progressé de 4 % en 2025, avec un taux de chômage avoisinant les 3 %. Son économie repose

largement sur les services, notamment le tourisme, les services financiers et le secteur du jeu en ligne.

Le *Speaker* a par exemple relevé l'évolution du modèle touristique, lequel représente près de 12 % du PIB maltais, et a souligné que l'enjeu n'est plus seulement d'accroître continuellement le nombre de touristes, mais de rechercher un modèle permettant de mieux concilier retombées économiques, pression sur les infrastructures et qualité de vie des habitants. En 2025, la fréquentation touristique a poursuivi sa progression, avec près de 4 millions de visiteurs, en hausse de 12,9 % par rapport à 2024. Cette évolution contribue à la tension sur le marché immobilier et alimente une dynamique de construction désordonnée.

La gestion des déchets constitue un autre défi accentué par cette densification. Si des progrès importants ont déjà été réalisés en matière de tri et de recyclage, le *Speaker* a reconnu que la salubrité demeurerait un défi pour l'île. L'enjeu consiste désormais à réduire davantage les volumes produits et à développer le réemploi, notamment pour les équipements électroniques.

Ces préoccupations rejoignent les inquiétudes exprimées par une partie de la société civile maltaise à l'égard d'un modèle de développement reposant sur le tourisme de masse et une forte expansion immobilière.

B – Une mutation démographique qui ravive la question de l'identité maltaise

Les échanges au Parlement ont également confirmé l'importance prise par la question démographique.

MALTE : PRÉSERVER SES ÉQUILIBRES DANS UN ARCHIPEL EN MUTATION

La commission des affaires étrangères et européennes, présidée par M. John Grech, comme le groupe d'amitié Malte-France, présidé par M. Clint Azzopardi Flores, ont souligné l'ampleur et la rapidité des changements intervenus au cours de la dernière décennie. Près d'un habitant sur trois est désormais étranger. Ce phénomène est étroitement lié au modèle économique maltais, qui repose dans de nombreux secteurs sur le recours à des travailleurs étrangers, en particulier originaires des Philippines, du Bangladesh, du Pakistan, du Népal et de Lybie.

Les interlocuteurs rencontrés ont néanmoins présenté l'immigration de travail comme une composante désormais structurelle du modèle maltais et ont insisté sur la distinction entre la présence temporaire de travailleurs venus répondre aux besoins immédiats du marché du travail et celle visant à leur installation durable, accompagnés de leur famille.

Cette dépendance est accentuée par la faiblesse de la dynamique démographique interne. En 2024, Malte a enregistré un indice de fécondité de 1,01 enfant par femme, le plus faible de l'Union européenne. À cette faible natalité s'ajoute une tradition ancienne d'émigration, en particulier vers l'Australie et les pays du Commonwealth. Le coût du logement et le caractère encore limité de certaines politiques familiales ont également été évoqués parmi les facteurs susceptibles de peser sur la constitution des jeunes ménages.



Rencontre avec le groupe d'amitié Malte-France

Si les parlementaires maltais n'ont pas contesté l'apport économique de cette immigration, ils ont en revanche exprimé une préoccupation croissante quant à la capacité du pays à absorber une transformation démographique d'une telle ampleur. Ils ont ainsi évoqué le risque qu'une évolution trop rapide de la composition de la population n'affaiblisse progressivement l'usage de la langue maltaise et, plus largement, le sentiment d'appartenance à la nation maltaise. À titre d'illustration, ils ont évoqué les

interrogations que suscite le projet de construction d'une deuxième mosquée officielle, alors que trois autres existent sans reconnaissance officielle, dans un pays où le catholicisme conserve le statut de religion d'État.

C - Une vie politique stable mais toujours marquée par la question de l'État de droit

Le déplacement est intervenu dans un contexte politique particulier, quelques mois après les élections générales anticipées du 30 mai 2026, remportées par le parti travailliste de Robert Abela, devant le parti nationaliste.

Mais les discussions parlementaires ont également été marquées par l'actualité judiciaire. Le 2 septembre 2026, un jury a acquitté l'homme d'affaires Yorgen Fenech, poursuivi pour complicité dans l'assassinat de la journaliste d'investigation Daphne Caruana Galizia, tuée par une voiture piégée en octobre 2017. Au-delà de sa dimension pénale, cette affaire continue d'alimenter les débats relatifs à l'État de droit et à la liberté de la presse.

Une enquête publique avait d'ailleurs conclu, en 2021, à la responsabilité de l'État dans la création d'une « atmosphère d'impunité » et la mise en œuvre des recommandations de cette enquête reste aujourd'hui au centre du débat maltais.

Les échanges de la délégation avec les parlementaires maltais ont ainsi permis d'aborder plus largement la question des droits de la défense, du fonctionnement de la justice et du renforcement de l'État de droit.

II. Malte, un État au premier plan de la politique européenne de l'asile

A - L'Agence de l'Union européenne pour l'asile, d'un bureau d'appui à une agence européenne de plein exercice

La délégation s'est rendue au siège de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), installée à Malte. Celle-ci doit répondre à une difficulté structurelle : les règles applicables à l'asile sont largement définies au niveau européen, tandis que l'examen des demandes et les décisions individuelles demeurent de la responsabilité des administrations nationales.

Son rôle consiste donc à rapprocher les pratiques, diffuser des standards communs et soutenir les États lorsque leurs capacités sont insuffisantes ou soumises à une pression ponctuelle. Dotée d'un

MALTE : PRÉSERVER SES ÉQUILIBRES DANS UN ARCHIPEL EN MUTATION

budget de 250 millions d'euros en 2026, l'agence emploie 650 personnes travaillant à Malte, dont 26 Français, et mobilise en outre près de 1 100 experts et consultants contractuels sur ses différents terrains d'opération.



Accueil de la délégation par l'AUEA dans ses locaux

B – Soutenir et harmoniser sans se substituer aux États membres

Le soutien apporté par l'agence est à la fois opérationnel, juridique, technique et méthodologique. Elle produit des informations sur les pays d'origine, élabore des guides et forme des milliers d'agents appelés à intervenir dans les domaines de l'asile et de l'accueil. À Malte, elle appuie l'*International Protection Agency* (l'équivalent de l'Ofpra¹), chargée de l'examen en première instance des demandes d'asile.

Les échanges ont néanmoins rappelé les limites de cette harmonisation. Eurodac permet de mieux identifier les personnes et de retracer certaines demandes déposées dans un autre État, mais l'appréciation des situations individuelles demeure nationale. La détermination de l'âge des personnes ou la mise en œuvre de procédures accélérées sont encadrées par des références communes, sans que les guides élaborés par l'agence se substituent à la décision de l'autorité nationale compétente.

C – Le Pacte européen et le nouveau rôle de surveillance de l'agence

L'entrée en application le 12 juin 2026 du Pacte européen sur la migration et l'asile marque une nouvelle étape. Il prévoit notamment un filtrage plus systématique aux frontières, des procédures accélérées pour certaines demandes, un renforcement d'Eurodac et un mécanisme de solidarité entre États membres pouvant prendre la forme de relocalisations.

Le mandat de l'AUEA comprend désormais un mécanisme de surveillance de l'application opérationnelle et technique du régime d'asile européen commun. Il est prévu que la France soit évaluée en 2028. Cette évolution traduit le passage progressif d'un mécanisme d'entraide administrative à un cadre européen plus intégré et plus contraignant. Elle ne règle pas non plus toutes les difficultés : la politique de retour des personnes déboutées ne relève pas de l'AUEA et reste largement dépendante de la coopération avec les pays d'origine, notamment en matière de réadmission et de visas.

III. Une relation franco-maltese à consolider dans ses dimensions culturelle et économique

A – Des instruments d'influence culturelle et éducative en développement

La France entretient des relations diplomatiques avec Malte depuis son indépendance, mais les liens entre les deux pays sont bien plus anciens, notamment à travers l'histoire de l'ordre de Saint-Jean, dont 12 des 27 grands maîtres étaient français.

L'ouverture, en septembre 2025, du Lycée français bilingue international de Malte, géré par l'Association franco-libanaise pour l'enseignement et la culture (AFLEC), constitue une étape importante. L'établissement, entièrement privé, accueille à ce jour 53 élèves de la maternelle à la quatrième et offre désormais un point d'appui nouveau aux familles souhaitant bénéficier d'un enseignement français dans l'archipel.

La délégation s'est également rendue à l'Alliance française de Malte-Méditerranée, installée à Hamrun et créée en 1959, avant l'indépendance. L'enseignement du français demeure son cœur d'activité, mais l'Alliance organise également des conférences, des projections et des concerts. Le dispositif Micro-Folie, musée numérique interactif, présenté aux sénateurs, illustre la volonté de moderniser l'offre culturelle avec des moyens maîtrisés. Dans un environnement où d'autres pays développent leurs propres instruments culturels, le maintien d'une présence française visible et moderne constitue un enjeu à part entière de la relation entre nos deux pays.

¹ Office français de protection des réfugiés et apatrides.

MALTE : PRÉSERVER SES ÉQUILIBRES DANS UN ARCHIPEL EN MUTATION

B - Une présence économique française solide, mais des attentes qui demeurent en matière d'accompagnement

Les relations économiques franco-maltaïses apparaissent solides, même si elles demeurent très concentrées. Les échanges de biens ont atteint 1,5 milliard d'euros en 2025, avec un excédent de 1,4 milliard en faveur de la France. Les navires, l'aéronautique, les composants électroniques et les hydrocarbures représentent l'essentiel de ces flux. Les acteurs économiques français rencontrés ont souligné les avantages compétitifs de Malte, en particulier son appartenance à l'Union européenne, un usage généralisé de l'anglais, des coûts salariaux et sociaux inférieurs à ceux des grands États membres et un environnement fiscal attractif.

Ils ont également exprimé une certaine insatisfaction à l'égard des dispositifs d'accompagnement, regrettant notamment que Bpifrance et Business France n'interviennent pas davantage dans la sécurisation de projets d'implantation ou de développement à Malte.

Cette demande est présentée comme un enjeu de compétitivité : les entreprises allemandes, espagnoles ou italiennes se heurtent aux mêmes contraintes et un dispositif français adapté pourrait procurer un avantage compétitif réel.

C - Malte, un terrain d'expérimentation pour de nouvelles coopérations

Les échanges avec les entrepreneurs ont en outre fait ressortir plusieurs secteurs dans lesquels les besoins locaux pourraient offrir des débouchés aux entreprises françaises : services à la personne et accompagnement du vieillissement, mobilité et transports collectifs, luxe et économie maritime.

À l'inverse, la présence française demeure jugée insuffisante dans certains secteurs de consommation. L'agroalimentaire français reste peu visible tandis que le marché pharmaceutique est largement occupé par des opérateurs italiens et britanniques.



Présentation de la Micro-Folie à l'Alliance française

L'intérêt du marché maltais réside aussi dans sa fonction de vitrine européenne. Pour les acteurs rencontrés, l'enjeu consiste donc moins à considérer Malte comme un marché de masse qu'à y voir un territoire d'implantation et de développement de solutions innovantes.

* * *

En somme, ce déplacement a confirmé l'intérêt d'un dialogue parlementaire renouvelé avec Malte, État confronté à des enjeux particulièrement denses ces dernières années, en particulier concernant la soutenabilité de son modèle de développement économique, les transformations démographiques et la politique européenne de l'asile. La délégation, par la voix de son président, exprime le souhait que ces échanges puissent se poursuivre et s'approfondir dans les années à venir.

Composition de la délégation



Aymeric DUROX
Président du groupe d'amitié
Sénateur de Seine-et-Marne
Réunion administrative des
Sénateurs ne figurant sur la liste
d'aucun groupe



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
Membre du groupe d'amitié
Sénateur du Lot
Socialiste, Écologiste et
Républicain



Pierre Jean ROCHETTE
Membre du groupe d'amitié
Sénateur de la Loire
Les Indépendants - République
et Territoires